

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère du travail, de l'emploi et de  
l'insertion

---

**Arrêté du 7 décembre 2020**

**portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance**

NOR : MTRD2033989A

**La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,**

Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 susvisé, la date : « 1<sup>er</sup> janvier 2021 » est remplacée par la date : « 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

## Article 2

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,  
B. LUCAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by a smaller, more detailed signature.